

Barème d'honoraires - Vente

Prix de Vente	Honoraires TTC	Prix de Vente	Honoraires TTC	Prix de Vente	Honoraires TTC	Prix de Vente	Honoraires TTC	Prix de Vente	Honoraires TTC
65000	5200	130000	10100	195000	13200	260000	14500	325000	16200
70000	5600	135000	10500	200000	13300	265000	14600	330000	16400
75000	6000	140000	10700	205000	13400	270000	14700	335000	16600
80000	6400	145000	10800	210000	13500	275000	14800	340000	16800
85000	7000	150000	10900	215000	13600	280000	14900	345000	17000
90000	7600	155000	11200	220000	13700	285000	15000	350000	17200
95000	8000	160000	11500	225000	13800	290000	15100	355000	17400
100000	8200	165000	11900	230000	13900	295000	15200	360000	17600
105000	8300	170000	12200	235000	14000	300000	15300	365000	17800
110000	8600	175000	12600	240000	14100	305000	15400	370000	18000
115000	9000	180000	12900	245000	14200	310000	15500	375000	18200
120000	9400	185000	13000	250000	14300	315000	15600	380000	19000
125000	9700	190000	13100	255000	14400	320000	16000	385000	19200

Les honoraires sont à la charge du vendeur

Les prix affichés s'entendent en euros. Les honoraires d'agence s'entendent avec un taux de TVA à 20%

En dessous de 65 000 euros, les honoraires d'agence sont de 5000 € TTC du prix de vente

Au-dessus de 385 000 euros, les honoraires d'agence sont de 5 % TTC du prix de vente

AVIS DE VALEUR	
150 € TTC	
EXPERTISE IMMOBILIERE	
Réalisée par un expert agréé FNAIM sur devis de l'expert	
HONORAIRES DE LOCATION d'habitation mixte et meublé	
A la charge du propriétaire :	Honoraires TTC
Honoraires d'entremise	100 €
Honoraires afférents à la visite du preneur, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail	8 € le m2 habitable avec un plafond de 450 €
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € du m2 habitable avec un plafond de 200 €
A la charge du locataire	Honoraires TTC
Honoraires afférents à la visite du preneur, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail	8 € le m2 habitable avec un plafond de 450 €
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € du m2 habitable avec un plafond de 200 €
HONORAIRES DE GESTION	
Honoraires TTC charge bailleur	
Locaux d'habitation ou mixte, locaux meublés de droit commun	8 % du loyer mensuel hors charges.
Locaux à usage de location saisonnière	14 % du loyer brut
HONORAIRES DE LOCATION SAISONNIERE	
Honoraires TTC charge preneur	
Locaux à usage de location saisonnière	14 % sur le loyer brut majoré des honoraires de gestion
Frais de dossier	40 €
Locaux commerciaux et biens professionnels	
Honoraires TTC charge preneur	
Négociation compris état des lieux d'entrée et rédaction du bail	15 % du loyer annuel hors charges.

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

Le 27 avril 2017

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

Siège social : 16 Rue de la Plage - 33780 SOULAC SUR MER

Carte professionnelle n° 514-1205, délivrée par la préfecture de la Gironde le 09/01/2012

Garantie Financière : GALIAN 89 rue de la Boetie 75008 Paris - SIRET : 384 932 430 00018 - En transaction : 160000 € - En Gestion : 440 000 €

Activités : Transaction, gestion, location, expertise, location saisonnière- Tél : 05 56 09 84 46- Mail: soulac.biran@century21.fr

SARL au capital de 40 000 €

Co-gérants : Mr GESSEY Jean et Mme GESSEY Dany